



Accompagnement des jeunes arbitres



LA CDA SOUHAITE GÉNÉRALISER UNE ACTION POSITIVE TESTÉE EN CLUB

Mise EN VALEUR Des référents arbitres :

Le club de CS Changé, via son référent arbitre DUVEAU Mathieu, a mis en place une action visant à améliorer l'accompagnement du jeune arbitre stagiaire du club. Retour sur cette action avec le référent arbitre du club ainsi que la vidéo de l'action effectuée par le club de CS Changé

Peux-tu te présenter ainsi que ton club ?

Je suis Mathieu Duveau, 38 ans et je suis le référent arbitre du CS Changé 72, club de 450 licenciés en périphérie du Mans. C'est un club axé sur la formation de ses éducateurs, joueurs et arbitres.



Quel est le but de l'action mise en place et comment avez-vous eu cette idée ?

Le but de l'action mise en place, c'est l'accompagnement efficient de nos jeunes arbitres. Il était important pour le club de prendre une initiative qui devait permettre de rassurer nos arbitres débutants.

Il y a quelques années, j'ai vu une vidéo où l'arbitre était accompagné sur le terrain. A cette époque, j'étais observateur et formateur mais je me suis dit que je mettrai cela en place dans mon club dès que l'occasion se présentera.

L'arrivée de deux nouveaux arbitres au club m'a permis de concrétiser ce projet.



Constats

- Toujours des difficultés à fidéliser les nouveaux arbitres (particulièrement les jeunes)
- Une formation initiale qui allie théorie et pratique, mais sans mise en situation réelle
- Une forte appréhension pour certains jeunes au moment d'être lancé dans le grand bain

Piste de réflexion : démarrer avec un arbitrage accompagné

MÉTHODOLOGIE

EXPÉRIMENTATION PHASE 2 – SAISON 2023/2024

- * **U15 – D1 & U14 interdistrict**
- * Accord de la commission des jeunes
- * Validation comité directeur (**information clubs**)
- * Organisation par la CDA (désignation & accompagnement)
- * Accompagnement des CTD (**information éducateurs**)
- * Information de l'équipe technique départementale
- * Information des clubs **avant le 03/02/2024**





Descriptif pour le suivi

- Sur le ou les premiers matchs de l'arbitre (en fonction de l'évaluation qui sera faite par l'observateur)
- Si possible, le même observateur qui suivra l'arbitre sur plusieurs matchs



avant le match

- L'observateur et l'arbitre entrent en contact avant le match
- L'observateur arrive avec l'arbitre une heure avant le coup d'envoi.
- L'observateur accompagne l'arbitre dans la réalisation des opérations d'avant match (tour de terrain, FMI, consignes, ...)



pour le match

- **Pendant la première période**, l'observateur sera avec l'arbitre sur le terrain sans sifflet
- Il le laisse prendre les décisions, il l'accompagne seulement dans ses placements/déplacements en restant autant que possible à proximité
- **En seconde période**, l'observateur reprend une posture « classique » en laissant l'arbitre seul sur le terrain

ILLUSTRATIONS DE LA DEMARCHE





Précision lois du jeu

- Si l'observateur touche le ballon, il est considéré comme étant aussi l'arbitre → application loi 8, BAT





après le match

- La mi-temps est un premier temps de débriefing (jauger au mieux le ressenti de l'arbitre)
- En fin de match, un débriefing « classique » peut avoir lieu
- Après match, l'observateur établit un rapport de manière classique (portail des officiels). Il pourra préciser par mail au désignateur si l'arbitre a encore besoin de ce dispositif au prochain match

RELATION ARBITRE ET SON ACCOMPAGNATEUR





autour du match

- L'observateur se présente & explique aux 2 éducateurs le dispositif, avant le match
- Une indulgence est attendue des éducateurs envers ces jeunes arbitres débutants
- Ce dispositif ne dédouane pas le référent arbitre du jeune arbitre de l'accompagner, l'encadrer, prendre de ses nouvelles, etc...

PARTAGE D'EXPÉRIENCE

Le référent arbitre du club de Changé CS

<https://www.facebook.com/watch/?v=1529708371105348>

